



## Secteur de la culture

Patrimoine vivant

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

S. Exc. Monsieur Juan Andrés PERELLO  
RODRIGUEZ  
Ambassadeur, Délégué permanent du  
Royaume d'Espagne auprès de l'UNESCO  
Maison de l'UNESCO

21 DEC 2018

Réf. : CLT/LHE/18/0139300059

Monsieur l'Ambassadeur,

Je souhaite vous féliciter pour l'inscription des « l'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Port-Louis, République de Maurice, novembre 2018). Le dossier de candidature, les documents afférents et les décisions sont à la disposition du public sur le [site Internet de la Convention](#).

J'ai le plaisir de vous faire parvenir ci-joint une copie du certificat d'inscription signé par la Directrice générale. L'original est à votre disposition au Secrétariat de l'Entité du patrimoine vivant (bureau 3.075). Puis-je vous demander de bien vouloir venir le retirer et le transmettre aux autorités concernées ?

Veuillez noter que, lors de l'inscription de cet élément, le Comité a inclus dans sa décision 13.COM 10.b.10 les commentaires suivants :

- Accueille avec satisfaction l'initiative des États parties de présenter une technique largement répandue qui respecte totalement les conditions locales et souligne les significations et fonctions culturelles communes de l'élément dans tous les pays soumissionnaires, et félicite les États parties d'avoir soumis un dossier exemplaire élaboré avec le plus grand soin, et qui traduit l'esprit de la Convention au niveau de la coopération internationale ;
- Félicite en outre les États parties d'avoir reconnu l'impact négatif potentiel de l'inscription de l'élément, et d'avoir proposé des mesures de sauvegarde appropriées pour prévenir de tels risques.

Enfin, je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer les communautés et les autres parties prenantes concernées des règles régissant l'utilisation de l'emblème de la Convention.

Toute utilisation doit expressément être autorisée par les autorités compétentes. Vous trouverez des informations supplémentaires concernant l'utilisation de l'emblème sur la page <https://ich.unesco.org/fr/embleme>.

En vous renouvelant toutes mes félicitations, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.



Tim Curtis  
Secrétaire de la Convention pour  
la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

P.J. : décision 13.COM 10.b.10  
copie électronique du certificat

cc : Commission Nationale Espagnole de Coopération avec l'UNESCO  
M. Luis LAFUENTE BATANERO, Ministerio de Educación, Cultura y  
Deporte  
Mme Stavroula FOTOPOULOU, Hellenic Ministry of Culture and Sports